

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 28 FEVRIER 2008 A VOUZIER**

Présents : Mesdames BONOMME Françoise, BROUILLON Marie-Ange, BUSQUET Françoise, COSSON Geneviève, FABRITIUS Béatrice, FESTUOT Marie- Françoise, GEILLE Marie-Françoise, GERARD Brigitte, GIOT Chantal, HAQUIN Elisabeth, LALLEMAND Marie-Ange, MOREAU Marie-Hélène, PERONNE Françoise, PETITJEAN Chantal, PIEROT Chantal, PIERSON Gisèle, POLICE Monique, PONSARDIN Chantal, RAULIN Suzanne et Messieurs ANCELME Claude, BESTEL Bernard, BESTEL Dominique, BOCQUET René, BOSCHAT Jean Pierre, BOUILLEAUX Jean-Paul, BOURGOIN Jean, BOUVART Pierre, BRUNEL Luc, CALLET Guy, CANNAUX Francis, COISTIA Michel, COLIN Michel, COLSON Gilles, DARCQ Robert, DAUMONT Jean Pierre, DAY Bernard, DEFORGES Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DE POUILLY Antoine, DERUE Roger, DOYEN Daniel, DULON Henry, DUPUY Gérard, ETIENNE Jean Claude, FRANCLET Michel, GARREZ Christian, GOBERT Joël, GUERY Pierre, HENRY Philippe, HERBINET Alain, HU Pierre, JUILLET Bruno, LEFORT Denis, MACHAULT Hugues, MALVAUX André, MOUTON Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, PASQUIER Henri, PAYER Jean Luc, PERCEBOIS Michel, RICHELET Jean-Pol, SERVAIS Daniel, SIGNORET Francis, SOUDANT Jean Luc, THIEBAULT Gildas, THIERY Pierre, VALET Bruno, VAUCHEL Erol.

Invités présents : M. BERNARD Laurent, LB Collectivités Conseil ; M. GRALL Yves, Trésorier Public.

Représentés : M. MORLACCHI Jacques donne pouvoir de vote à Mme GEILLE Marie-Françoise
Mme BEGNY Agnès donne pouvoir de vote à M. DEGLAIRE Gérard
M. NOIZET Christian donne pouvoir de vote à M. BOURGOIN Jean
Mme DEGUILHEM Anne Marie donne pouvoir de vote à Mme COSSON Geneviève
M. CHARBONNIER Bruno donne pouvoir de vote à M. VAUCHEL Erol
M. BUSQUET René donne pouvoir de vote à M. PAYER Jean-Luc
Mme CHANCE Monique donne pouvoir de vote à M. HU Pierre
M. LAMBERT Jean- Luc donne pouvoir de vote à Mme BUSQUET Françoise
M. DIDIER Gilles donne pouvoir de vote à M. BOUILLEAUX Jean-Paul
Mme LAMY France donne pouvoir de vote à M. BOSCHAT Jean-Pierre
M. HULOT Christian donne pouvoir de vote à M. BESTEL Bernard
M. BARRE Régis donne pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis

Excusés : Messieurs J.P. BOURE, M. GAUMARD, H. LAHOTTE et D. MAINSANT.

Invités excusés : Messieurs Michel RICHARD et Dominique GUERIN.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Monsieur Daniel DOYEN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président demande au Conseil de Communauté d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la modification de la délibération concernant le poste d'adjoint animalier. En effet, suite à la démission de Melle Anne-Lise BRISON, qui a obtenu un poste sur plusieurs années, il est envisagé de confier ce poste à M. Kevin GEORGIN, qui est, actuellement, en contrat d'accompagnement à l'emploi au 2c2a/CERFE et Nocturnia. N'ayant pas la même formation, il ne peut prétendre à la même rémunération. C'est pourquoi, il est nécessaire de modifier la délibération du 12/12/2007.

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres de l'assemblée.

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 31 JANVIER 2008

Monsieur SERVAIS fait lecture de la lettre suivante, adressée par M. LAHOTTE :

« Je tiens, par la présente, à corriger les propos qui me sont attribués dans le dernier compte rendu du Conseil de Communauté du 31 janvier dernier, concernant les orientations budgétaires 2008.

Ma remarque s'appuyait sur le fait de stabiliser le montant des recettes fiscales, comme, à priori, défini dans l'objectif 1.

Or, ces recettes sont le fruit des bases d'imposition multipliées par les taux, en l'occurrence, intercommunaux.

Dans la mesure où les bases devraient augmenter en 2008 de 1,6% d'après les services fiscaux, je suggérerais donc d'adapter nos taux intercommunaux de telle sorte que la masse fiscale s'accroisse au maximum de 2%.

Sinon, pour moi, il n'y a pas vraiment de stabilisation des recettes fiscales, puisque d'une part, les bases vont augmenter de 1,6% et de surcroît, si l'on suit ce que l'on nous propose, les taux vont augmenter de 2%.

La Communauté de Communes risque, dans ce cas, de participer à la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens, en optant pour cet accroissement de fiscalité. »

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité en tenant compte de la remarque apportée par Monsieur LAHOTTE.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2007: BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Président remercie Monsieur Laurent BERNARD, LB Collectivités Conseils et Monsieur Yves GRALL, Trésorier Public, d'être présents ce soir.

En préambule, Monsieur SERVAIS explique que, normalement, le personnel communautaire est là pour répondre aux questions et apporter des explications. Aujourd'hui, les postes de directrice, directrice adjointe et de responsable financière étant vacants, c'est Mme GOUJON qui a préparé le budget. Elle est toutefois absente ce soir pour raisons familiales. M. BERNARD et M. GRALL apporteront les précisions nécessaires.

Monsieur SERVAIS fait lecture de la page 1 du document de travail budgétaire. L'assemblée n'ayant pas de question, le Président quitte la salle laissant la parole à Monsieur ANCELME, 1^{er} Vice-Président, afin que soit voté le compte administratif 2007.

Monsieur SIGNORET précise que les résultats de clôture et les reports sont importants pour le budget 2008.

Monsieur BERNARD lui indique qu'ils seront effectivement repris.(voir page 2 du document de travail budgétaire).

Monsieur ANCELME propose de passer au vote des comptes administratifs 2007.

Le Conseil de Communauté adopte les comptes administratifs 2007 du budget principal et des budgets annexes à l'unanimité.

Monsieur SERVAIS ayant réintègré la salle, Monsieur ANCELME le remercie, et lui présente le résultat du vote.

Monsieur SERVAIS remercie l'assemblée pour l'adoption des comptes administratifs 2007. Il fait ensuite lecture des résultats de clôture page 2 du document budgétaire et propose de passer aux votes des affectations du résultat de l'exercice 2007 suivantes :

- **Budget Général** :
Affectation en réserve d'investissement, compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » : **290 552,68 €**
Report en section de fonctionnement – article 002 : **281 433,67 €**
Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

- **Budget Management de crise** :
Section investissement : **0,00 €**
Report en section de fonctionnement : **- 7 302,92 €**
Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

- **Budget CERFE** :
Report en section d'investissement – article 001 : **23 698,04 €**
Report en section de fonctionnement – article 002 : **21 375,10 €**
Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

- **Budget Site Grand Public** :
Affectation en réserve d'investissement, compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » : **258 764,48 €**
Report en section de fonctionnement – article 002 : **2 586,23 €**
Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

- **Budget Nocturnia** :
Affectation en réserve d'investissement, compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » : **56 068,21 €**
Report en section de fonctionnement – article 002 : **90 037,64 €**
Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

- **Budget Parc d'Activités** :
Affectation en réserve d'investissement, compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » : **206 431,22 €**
Report en section de fonctionnement – article 002 : **0,00 €**
Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

- **Budget ZAE (Vouziers)** :
Report en section d'investissement – article 001 : **24 117,00 €**
Report en section de fonctionnement – article 002 : **11 407,62 €**
Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

Monsieur SERVAIS demande à Monsieur GRALL si ses comptes de gestion correspondent aux comptes administratifs de la 2C2A, lequel répond par l'affirmative.

III- BUDGET PRIMITIF 2008 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur SERVAIS indique que la commission des Finances a travaillé sur ce budget et qu'il a reçu un avis favorable du Bureau. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget provisoire, nécessaire au fonctionnement minimum (rémunération du personnel, entreprises intervenant dans les logements communaux...). La nouvelle équipe pourra adopter un budget supplémentaire ou voter des décisions modificatives.

Budget Primitif 2008 (pages 3 à 6)

Monsieur SERVAIS reprend la lecture du document page 3 et précise qu'au chapitre 012, charges de personnel, une partie des charges salariales et patronales prises sur le budget général, l'an passé, a été affectée dans les budgets correspondants. Il indique, aussi, qu'aujourd'hui, les charges de personnel sont minimales mais qu'il va falloir recruter car le personnel actuellement en poste ne compte pas ses heures et ne pourra continuer à ce rythme encore des mois.

Concernant le poste de chargé de mission Pays, une vingtaine de candidatures ont été reçues, dont plusieurs intéressantes.

Par contre, en ce qui concerne les postes de Directeur Général des Services et Directeur Adjoint, est-ce vraiment le rôle du Président et de l'équipe actuelle de les recruter étant donné qu'ils n'auront pas l'occasion de travailler ensemble ? Il trouve préférable que ce soit la nouvelle équipe qui fasse le choix.

La majorité du Conseil de Communauté approuve cette remarque. Monsieur SERVAIS précise qu'actuellement, Melle ODIENNE assure l'intérim.

Monsieur COLIN indique qu'il est d'accord pour attendre, mais le fait d'attendre un Directeur Adjoint depuis 6 mois témoigne d'un réel souci.

Monsieur SERVAIS lui répond qu'il est souhaitable de prendre son temps plutôt que de recruter un agent qui ne conviendrait pas tout à fait.

Monsieur COLIN demande à quoi correspondent les 180 000.00 € figurant au chapitre 65734 page 4. Il pense que l'explication est peut-être celle donnée dans l'article de L'Union du matin (piscine de Vouziers).

Monsieur SERVAIS indique que la ville de Vouziers ne se bat pas avec la 2C2A comme cela est indiqué dans le journal. Madame CAPPELLE a prévenu la 2C2A en janvier que 150 000.00 € en fonctionnement pour la piscine, n'étaient pas suffisants. Il n'y a eu aucune dispute à ce sujet, nous avons juste demandé à payer sur 2 années (reliquat 2006 en 2008 et reliquat 2007 en 2009) et nous ne pouvions pas payer avant le vote du budget primitif 2008.

Monsieur COLIN s'interroge sur les fonctions du comité de gestion paritaire. En effet, il semble que la somme demandée en début d'année ait été ajustée en fin d'année sans que ce comité ne soit consulté. Il faudrait peut-être un peu plus de démocratie, dit-il.

Monsieur SERVAIS rappelle que les frais de fonctionnement de la piscine deviennent importants, c'est pourquoi une étude pour une nouvelle piscine est en cours.

Monsieur PAYER indique qu'il est dommage que le reliquat 2006 n'ait pas été sollicité plus tôt.

M. DAUMONT ajoute que la ville de Vouziers avance l'argent pour l'instant.

Monsieur COLIN demande quand se réunit la commission.

Monsieur SERVAIS souligne que généralement très peu de membres de la 2C2A fréquentent ces réunions. Ce dossier a été abordé en commission des Finances et en réunion de Bureau : il n'est pas nouveau.

Il rappelle que la piscine est communautaire, il est donc normal que les frais soient partagés avec la ville de Vouziers.

Monsieur SIGNORET fait remarquer que la progression de la DGF (page 5) affectée à la 2C2A est faible en comparaison avec d'autres intercommunalités. L'Argonne ardennaise souffre d'un manque à gagner évident.

Monsieur SERVAIS indique que les compétences qui auraient pu produire des rentrées d'argent ont été rejetées par le Conseil Communautaire.

Monsieur COLIN relève que les produits des loyers (chapitre 75 page 5) s'élèvent à 78 000,00 €. Il avait toujours été dit que les loyers devaient couvrir les emprunts. Toutefois, ses calculs lui dévoilent 16 000,00 € de perte. Il s'interroge sur la façon dont va être comblée cette somme.

Monsieur SERVAIS informe que les travaux sont payés par la 2C2A avant la mise en location. Deux logements restent à terminer. L'an prochain, tous les logements seront finis, il sera alors possible de calculer le coût global de l'opération. Le coût engendré par les logements vacants n'a peut-être pas été bien évalué.

A la question de M. BOCQUET qui s'interroge sur la location de ces logements, M. SERVAIS répond qu'ils ne restent en général pas longtemps vacants.

Monsieur PAYER demande pourquoi il n'y a pas de budget annexe pour les logements.

Monsieur BERNARD lui indique que ce n'était pas une obligation, mais qu'il est possible de sortir les dépenses et les recettes d'autant que les logements ne sont pas amortis.

Monsieur SERVAIS fait lecture de la page 6. Aucune question posée concernant les chapitres de cette page.

Budget Annexe Maison de la Recherche (pages 7 à 9)

Monsieur BERNARD précise que les charges de personnel pour la Maison de la Recherche, (chapitre 012 p. 7) sont plus importantes en 2008 sachant que les charges salariales et patronales sont réparties dans chaque budget correspondant. Auparavant, le budget général supportait l'ensemble de ces charges.

Monsieur SERVAIS rappelle qu'il y a un poste de plus financé par le projet NAVIMELES (Région Champagne-Ardenne), ce poste apparaît donc en recettes et en dépenses. Il rappelle que les recettes sont inscrites a minima, a contrario des dépenses, ceci pour éviter les mauvaises surprises.

Monsieur SIGNORET souligne qu'une subvention de près de 150 000,00 € est versée par le budget général vers le budget annexe Maison de la Recherche et que cela commence à compter.

Monsieur SERVAIS indique qu'elle est inscrite au Budget Primitif mais qu'elle ne sera versée qu'en fin d'année, si besoin est.

Budget Annexe Site Grand Public (pages 10 et 11)

Monsieur COLIN demande une précision concernant le chapitre 21, article 2188 – autres immobilisations corporelles, page 11.

Monsieur SIGNORET précise que c'est pour équilibrer le budget. Il indique que la section d'investissement s'équilibre sans transfert et qu'il est hors de question de dépenser cette somme.

Monsieur BERNARD ajoute qu'il reste des recettes à percevoir qui dégagent un excédent d'investissement, et qu'il est interdit de les virer en section de fonctionnement. Il s'agit donc d'une dépense fictive pour équilibrer le budget.

Il recommande aussi de clôturer le budget Site Grand Public afin qu'il n'y ait plus que le budget Nocturnia. Le budget Management de Crise doit disparaître également pour une meilleure lisibilité.

Monsieur DUPUY demande pourquoi les charges sociales n'apparaissent pas dans le compte administratif 2007 alors qu'elles apparaissent au budget primitif 2008.

Monsieur BERNARD indique que si elles n'apparaissent pas, c'est qu'elles n'ont pas été réalisées. Il admet que ce n'est pas très cohérent.

Monsieur SERVAIS précise que ce n'est pas pour tromper qui que ce soit, mais qu'il ne peut pas répondre précisément à cette question. Une réponse pourra être donnée lors de la prochaine séance.

Budget Annexe Nocturnia (pages 12 à 14)

Monsieur DUPUY interroge sur le chapitre 21 – immobilisations corporelles, (p. 14) : Y a-t-il quelque chose de prévu pour la scénographie dans le sens où elle constitue l'outil de travail et qu'elle vieillit ?

Monsieur BERNARD tient à rappeler que la comptabilité publique n'est pas la comptabilité privée : Tout ne peut pas être amorti, seulement certains biens.

Monsieur SIGNORET rappelle qu'il ne faut pas confondre immobilisation et amortissement. Il indique par ailleurs que le fait de ne pas amortir ne veut pas dire que le matériel ne vieillit pas. Il faudra en effet envisager son renouvellement.

Monsieur BERNARD précise qu'il est vrai qu'au bout d'un moment les biens non amortissables vieillissent, c'est pourquoi, il faut le prévoir afin de pouvoir y faire face le moment venu.

Budget Annexe Parc d'Activités Economiques (pages 15 et 16)

Monsieur DE POUILLY demande où l'on en est du Parc d'Activités Economiques, page 15.

Monsieur ETIENNE lui répond qu'actuellement, il y a 6 entreprises potentielles : la SCREB, la SMPF, l'entreprise COIGNARD, la CAJ de Juniville, l'entreprise ETIENNE et une entreprise de fabrication de hangars. Il faut arriver à fixer un prix de vente estimatif au m² en tenant compte des travaux.

Monsieur DE POUILLY demande si les travaux ont commencé avant d'avoir obtenu les subventions.

Messieurs SERVAIS et ETIENNE lui indiquent que les travaux peuvent démarrer à partir du moment où la demande de dérogation a fait l'objet d'un avis favorable, ce qui est le cas ici.

Monsieur PAYER précise que nous ne sommes pas sûrs d'avoir les subventions.

Monsieur SERVAIS indique que nous avons l'ensemble des arrêtés de subventions sauf pour un.

Monsieur ETIENNE explique que le Conseil Régional instruit actuellement le dossier. Normalement, une subvention à hauteur de 25% de la dépense éligible est prévue. Les services régionaux étudient les critères afin de déterminer le montant de cette dépense éligible, ensuite le Conseil Général attribuera, lui aussi, 25% de ce même montant.

Monsieur COLIN demande si c'est indiqué sur le budget.

Monsieur BERNARD répond par la négative car une décision modificative peut être prise en cours d'année. Il indique que la commission européenne ne veut plus subventionner le coût des terrains. Il précise, également, qu'il se refusait à indiquer des recettes qui n'étaient pas certaines, elles pourront toujours être réinscrites lorsque la 2C2A les aura reçues.

Monsieur SIGNORET s'interroge sur la fiscalité.

Monsieur BERNARD indique qu'il aurait fallu une comptabilité de stock, que sur la vente de terrain il y a un droit de mutation mais pas de FCTVA. Il précise que le prix de revient va être difficile à déterminer.

Monsieur SIGNORET précise qu'il faut faire une comptabilité de stock rapidement. Comment porter le coût des terrains non vendus en comptabilité ?

Monsieur BERNARD indique qu'il faudra avoir recours à l'emprunt ou à la fiscalité. La 2C2A aura tout intérêt à vendre le plus rapidement possible puisque le coût d'origine va augmenter au fur et à mesure du fait du coût financier des invendus.

Il demande si la Région versera une subvention ou une avance remboursable.

Monsieur ETIENNE répond que la Région attribuera une subvention mais le Conseil Général devrait faire une avance remboursable, qui pourra être transformée en subvention au bout de 8 ans.

Monsieur SIGNORET estime que l'on s'est lancé trop vite, que nous n'étions pas mûrs pour ce projet. Comment financer une avance remboursable ?

Monsieur ETIENNE indique que si nous ne nous lançons jamais, les projets n'avanceront pas.

Monsieur DE POUILLY demande s'il y a possibilité de fractionner les travaux.

Monsieur ETIENNE répond par la négative. Il précise que le montant du dossier a pratiquement doublé par rapport au début de l'opération. Il y a beaucoup de nouvelles normes qui ont été imposées (lutte contre l'incendie...)

Monsieur DE POUILLY constate que pour le moment il n'y a que 6 acheteurs et aimerait connaître le nombre de parcelles prévues.

Monsieur ETIENNE indique qu'il y a 14 parcelles prévues.

Monsieur DE POUILLY signale qu'il aurait peut-être été intéressant de ne faire qu'un tiers du projet.

Monsieur SERVAIS lui répond qu'il y a toujours une prise de risques lorsque l'on fait quelque chose.

Monsieur DE POUILLY trouve que la 2C2A n'est pas en position de force, qu'il y a déjà des soucis avec Nocturnia.

Monsieur COLIN indique qu'il découvre aujourd'hui, la taille effective de la zone d'activités de Buzancy.

Monsieur ETIENNE lui rappelle que ce dossier est en cours depuis plus de 2 ans et que rien n'a jamais été caché.

Monsieur SERVAIS précise que les Ardennes regroupent une douzaine de zones d'activités avançant toutes au même rythme.

Monsieur DAUMONT souligne que si nous attendons toutes les zones, nous ne sommes pas prêts de faire celle de Vouziers.

Monsieur PAYER fait remarquer l'absence des Conseillers Généraux de la 2C2A.

Monsieur SERVAIS indique que Monsieur MORLACCHI est empêché par une réunion au SDIS ce soir. Pour en revenir aux zones d'activités, il précise qu'il n'y a pas de grandes dépenses pour celle de Vouziers car ce n'est pas la 2C2A qui porte ce projet mais la ville.

IV – VOTE DES TAUX 2008

Monsieur SERVAIS fait lecture du document page 19.

Il précise que pour réaliser ce budget, le Bureau propose d'augmenter le taux des taxes locales. Monsieur COLIN demande pourquoi ne pas augmenter la TPZ.

Monsieur BERNARD précise qu'on ne peut pas augmenter la TPZ comme on veut, qu'elle est plafonnée. Elle est liée à la politique fiscale de l'ensemble des communes membres. Elle ne peut excéder le taux moyen pondéré. Au bout d'un certain temps, il y a possibilité de l'augmenter. Il faut regarder le montant de la réserve sur l'état 1259.

Monsieur SERVAIS remercie Monsieur BERNARD pour l'aide précieuse qu'il a apportée ce soir et pour la préparation du budget de la 2C2A.

Monsieur COLIN souhaite faire une remarque générale sur ce budget : En effet, il pourra être modifié par la prochaine équipe, mais la marge de manœuvre de 300 000 € est faible. Il remarque que le budget se réduit au fil des ans.

Monsieur SERVAIS rappelle que ce budget est établi de manière à couvrir les dépenses obligatoires.

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président SERVAIS propose de passer au vote du budget primitif 2008.

Le Conseil de Communauté adopte l'ensemble du Budget Primitif 2008 ainsi que le vote des taux, à 80 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.

V- PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

a. Renouvellement du poste de technicien Habitat

Monsieur SERVAIS fait lecture de la délibération suivante :

« Il est proposé :

- - De renouveler le poste de technicien habitat, à temps complet (35/35e) pour une durée d'un an, à compter du 4 avril 2008. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 450, indice majoré 395,
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2008,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

b. Renouvellement du poste de chargé de mission Pays

Monsieur SERVAIS fait lecture de la délibération suivante :

« Il est proposé :

- de renouveler le poste de chargé de mission Pays, à temps complet(35/35e) pour une durée de trois ans, renouvelable, à compter du 17 mars 2008. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 502, indice majoré 433,
- d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2008,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

c. Modification de la rémunération du technicien animalier adjoint et animateur

Monsieur SERVAIS fait lecture du document suivant :

Le Conseil de Communauté a, lors de sa réunion du 12/12/2007, renouvelé le poste de technicien animalier adjoint et animateur pour le site Nocturnia en adoptant la délibération n°07-091 suivante :

« Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°06/011 en date du 23 février 2006, créant un emploi de technicien animalier adjoint et animateur du site touristique Nocturnia ;

Vu les avis favorables du Bureau émis les 1er octobre et 03 décembre 2007,

Considérant la nécessité de renouveler le poste de technicien animalier adjoint et animateur à Nocturnia pour la saison 2008 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De renouveler le poste de technicien animalier-adjoint, animateur, polyvalent, à temps complet pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 525, indice majoré : 450.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2008 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Toutefois, l'agent nommé sur ce poste au 1er janvier 2008 a démissionné le 17 février 2008. Sachant que le contrat d'accompagnement à l'emploi, occupé par M. Kevin GEORGIN, prend fin le 31 mars prochain, il est décidé de nommer cet agent sur le poste de technicien animalier adjoint et animateur à compter du 1er avril prochain.

Aussi, est-il nécessaire d'adapter la délibération n°07-091 en terme de rémunération, tenant compte de son niveau de qualification et de son expérience.

Il est donc proposé la modification suivante :

« Vu la délibération n°07-091 en date du 12/12/07 ;

Le Conseil de Communauté décide :

de fixer la rémunération du technicien animalier adjoint et animateur sur la base de l'échelle indiciaire du grade de technicien supérieur (catégorie B).

d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

VI – ECONOMIE : ZONE D'ACTIVITES DE BUZANCY

Monsieur ETIENNE, Président de la Commission Economie fait lecture du document de travail.

Madame HAQUIN indique qu'en divisant le coût total de 1 048 000.00 € par 89 882 m² on obtient environ 11.00 €. Elle aimerait savoir, dans ce cas, pourquoi le prix estimatif est fixé à 6.00 €. Elle précise aussi qu'il n'y pas les mêmes besoins d'aménagement suivant le type d'entreprise qui achète.

Monsieur DE POUILLY s'exclame que ça fait exactement comme pour Nocturnia et demande à ce qu'on ne vote pas cette délibération. Il dit qu'on va trop loin et que si on continue les emplois partiront.

Monsieur SERVAIS lui répond qu'il n'est pas obligé de voter mais que nous sommes en démocratie et qu'il présentera cette délibération.

Monsieur ETIENNE tient à préciser qu'il y a peu d'emplois dans les Ardennes et que nous devons faire le nécessaire pour les maintenir. La SCREB, par exemple, emploie 26 personnes et prévoit de créer 6 postes supplémentaires.

Il rappelle que le canton de Buzancy regroupe 48 % des plus de 65 ans.

Monsieur GUERY demande si le prix de vente fixé ce soir pourra être révisé par la suite.

Monsieur ETIENNE précise qu'une fourchette comprise entre 6.00 et 6.50 € permet de limiter les risques.

Madame HAQUIN juge cette somme minimale eu égard aux charges d'emprunts qui vont s'ajouter.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur SERVAIS propose la délibération suivante :

« Vu les statuts de la Communauté de Communes, et plus particulièrement la compétence 4.2 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économique, industrielle, commerciale, tertiaire ou artisanale d'intérêt communautaire y compris leurs extensions ;

Vu les délibérations n° 05/006, du Conseil de communauté du 28 février 2005, et n° 07/002 du Conseil de communauté du 13 mars 2007, approuvant le projet d'extension de la zone d'activités de Buzancy portant sur une superficie de 89 882 m² ;

Vu la délibération n° 07/083 du Conseil de Communauté du 15 octobre 2007 autorisant le Président à signer les marchés ;

Vu l'information transmise aux membres du Bureau lors de sa réunion le 18 février 2008 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ :

APPROUVE l'estimation comprise entre 6 euros et 6,5 euros hors taxe au m² le prix de vente des terrains viabilisés,

PRÉCISE que le prix de vente des terrains viabilisés au m² sera définitivement arrêté après l'engagement des organismes subventionneurs sur cette opération

DÉLÈGUE au Bureau la détermination du prix de vente au m² des terrains viabilisés,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier et à accomplir toutes formalités utiles. »

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à 78 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

VI – NOCTURNIA

- Responsable restauration- cafétéria :

Monsieur SERVAIS fait lecture du document de travail et propose la délibération suivante :

« Il est proposé :

- De créer un poste de responsable restauration-cafétéria polyvalent à temps complet (35/35^{ème}) pour une période de six mois à compter du 17 mars 2008 (fin contrat : 16/09/08). L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 575, indice majoré : 486.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2008 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

- Cuisinier polyvalent :

Monsieur SERVAIS propose la délibération suivante :

« Il est proposé :

- De créer un poste de cuisinier polyvalent, à temps complet, pour la période du 1er juillet au 31 août 2008. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 364, indice majoré 338.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2008 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

- Serveur polyvalent :

Monsieur SERVAIS propose la délibération suivante :

« Il est proposé :

- De créer un poste de serveur polyvalent, à temps complet, pour une période de 6 mois à compter du 22 mars 2008 (fin contrat 21/09/08). L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 333, indice majoré : 316.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2008 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

- Agents d'accueil touristiques :

Monsieur SERVAIS propose la délibération suivante :

« Il est proposé :

- De créer deux postes d'agents d'accueil touristiques, à temps complet, pour une durée de six mois, l'un à compter du 01/04/08 (fin contrat 30/09/08) et l'autre à compter du 12/05/08 (fin contrat 11/11/08). Les agents seront rémunérés selon un indice brut : 274, indice majoré : 283.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2008 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SERVAIS informe les maires qu'un courrier va leur être très prochainement adressé concernant la désignation des délégués intercommunaux suite aux élections municipales.

Le conseil d'installation du conseil de communauté devant avoir lieu au plus tard le 18/04/08, il souhaiterait que les conseils municipaux désignent leurs délégués intercommunaux le jour de l'élection du maire et informent la 2C2A à l'aide du coupon qui leur sera envoyé. Ceci permettra d'avoir le temps de mettre à jour notre fichier et de convoquer le conseil dans les délais règlementaires.

Monsieur SERVAIS rappelle qu'il vient de présider son dernier Conseil de Communauté. Il remercie les membres de l'assemblée de leur soutien et de leurs interventions et ne fait de reproches à personne même si certains conseils ont été parfois un peu mouvementés, il a eu plaisir à diriger ces débats.

Il souhaite une bonne élection à tous et invite les membres de l'assemblée à un dernier verre de l'amitié qu'il offre en tant que Président de la 2C2A.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur SERVAIS lève la séance à 23H15.

Fait à Vouziers, le 06 mars 2008

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Daniel DOYEN